

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0275

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service des Piscines  
Tel : 04.66.91.20.70  
Réf. : AL/MA 26/018

**Objet** : Convention de mise à disposition à titre gracieux de la piscine de Salindres à l'association sportive salindroise de natation du 1er juin au 26 août 2026

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération C2026\_01\_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de l'association sportive salindroise de natation,

**Considérant** la demande faite par l'association sportive salindroise de natation de bénéficier de la mise à disposition de la piscine située sur la commune de Salindres pour permettre à ses adhérents de profiter d'activités aquatiques,

**Considérant** que les activités développées par l'association, notamment au niveau de l'apprentissage de la natation sur le territoire, justifie une mise à disposition à titre gracieux,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Une convention de mise à disposition de la piscine de Salindres sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association sportive salindroise de natation représentée par son président, M. Stéphane AIME et dont le siège social se situe 167 impasse du Ranquet - 30340 Salindres.

**ARTICLE 2 :**

La mise à disposition sera consentie à titre gracieux du 1er juin au 26 août 2026.

**ARTICLE 3 :**

Les modalités, les conditions et les horaires de la mise à disposition seront précisés dans la convention.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 18 JUIN 2026  
Le président  
Christophe RIVENQ

